> Exemple de document unique d'évaluation des risques

Unités de Travail	Enumération des risques	Mesures de prévention	Date et réalisation et responsable
		existantes à prendre	

conception, réalisation : MICOM MSA (AU/1/2007)

Document réalisé par la MSA Marne Ardennes Meuse

MSA du Pas-de-Calais
Santé Sécurité au Travail
1, rue André Gatoux - 62024 Arras Cedex
www.msa62.fr
Tél. 03 21 24 60 62
Fax 03 21 24 60 84

santé
famille
retraite
services

L'évaluation des risques

une obligation pour l'amélioration des conditions de travail

Un décret (n° 2001-1016) du 5 novembre 2001 oblige le chef d'entreprise à transcrire sur un document unique l'évaluation des risques professionnels

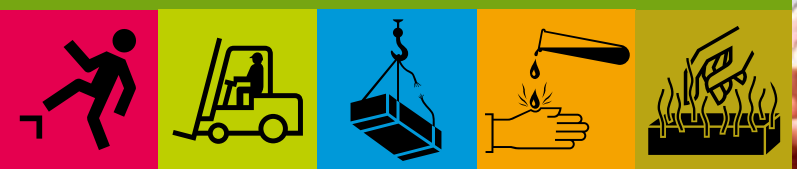

Ce document a été réalisé en accord avec les services de l'inspection du travail.
Il s'agit d'une méthode très générale destinée aux petites structures (une méthode plus détaillée est proposée par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) dans le Guide d'évaluation des risques, ED840)

Qui est concerné ?

Il est de la responsabilité de tout employeur de main-d'œuvre ou de tout exploitant recevant des travailleurs (entre-aide, apprentis, stagiaires, aides familiaux…).

Pour quand ?

7 novembre 2002.

Quel but ?

Cette démarche est un moyen de préserver et protéger la santé des travailleurs y compris les travailleurs temporaires.

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque mesure les conditions d'exposition à un danger (le danger est la capacité d'une situation à causer un dommage). L'objectif de cette évaluation est bien de dresser un inventaire des seuls risques.

Le risque "zéro" n'existe pas

Il s'agit donc d'apprécier le niveau acceptable du risque qui peut varier en fonction des situations et des personnes.

Est-ce nouveau ?

Article L230-2 du Code du Travail imposait déjà à tout chef d'entreprise de faire l'évaluation des risques : aujourd'hui on demande de l'écrire (article L230-1).

Où faire cette évaluation et par qui ?

Où se situent les expositions aux risques c'est à dire les unités de travail, postes ou situations de travail similaires présentant les mêmes risques (donc possibilité de groupements de postes de travaux similaires). Pour réaliser cette évaluation, les opérateurs ultimes sont les mieux placés mais doit être faite par l'employeur.

Cet écrit est à mettre à disposition :

- des utilisateurs en priorité,
- et vous sert de justificatif auprès des services de :

> l'Inspection du Travail
> Prévention des Risques Professionnels
> Médecine du Travail

Entreprises de plus de 10 salariés :
S'il existe des délégués du personnel
Entreprises de plus de 50 salariés :
CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) qui doit être consulté.

Les conditions d'une bonne évaluation

Quelle que soit la méthode choisie, l'efficacité de la démarche suppose :
- un engagement de l'entreprise
- l'implication et la participation des salariés et de leurs représentants
- la prise en compte du travail réel : si une sécurité sur une machine est souvent «ôtée» pour faciliter un réglage, même si cela est connu de tous il faut l'écrire dans l'évaluation, le comprendre et y remédier.

...

msa santé famille retraite services
L'essentiel et plus encore

... Hiérarchisation des mesures de prévention

Pour trouver des mesures qui diminuent ou suppriment les risques, il est nécessaire d'avoir au moment de sa réflexion les principes généraux de prévention :

1- combattre les risques à la source
2- adapter le travail à l'homme
3- tenir compte de l'état d'évolution de la technique
4- remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins ou pas dangereux
5- prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
6- donner les instructions appropriées aux travailleurs

> Exemples de mesures de prévention hiérarchisées

Risque de renversement d'un tracteur (mise en conformité machines mobiles art 233-34) :

> Choisir la machine mobile avec conducteur portée de telle sorte qu'elle ne puisse pas de par sa conception se retourner ou se renverser,

> Si le risque de retournement renversement ne peut être évité et qu'il existe des points d'ancrage sur le châssis : équiper la machine d'une structure de protection contre le renversement garantissant un espace suffisant pour le salarié en cas de retournement,

> Si il y a un risque d'écrasement , lors du retournement entre des parties de la machine (cas de l'arceau)

> Prévoir un système de retenue sur le siège (exemple ceinture),

> Si le matériel ne peut être équipé d'aucune système de protection contre le renversement : restreindre son usage à des travaux et milieux ou il ne puisse pas se retourner.

> Former, informer le conducteur de la machine.

Risque d'intoxication du salarié par un produit phytosanitaire :

> Une lutte raisonnée pour supprimer l'utilisation du produit,

> Si c'est techniquement impossible : remplacer le produit par un produit moins dangereux pour l'homme avec la même efficacité,

> Si techniquement c'est impossible, garder le produit et fournir des équipements de protections (masques, cartouches, gants) appropriées et une formation aux risques.

Proposition d'une méthode avec mode d'emploi d'évaluation des risques

I. Identification des activités et des processus par activité (colonne 1 du tableau)

> Découper votre entreprise en unités de travail (atelier mécanique, récolte, production animale ou végétale, local phytosanitaire...).

> Il est important de prendre en compte les activités régulières, occasionnelles et non prévues :

- *activité régulière : utilisation du tracteur,*
- *une activité occasionnelle : réglage de la machine,*
- *une opération non prévue : intervention lors d'un bourrage.*

II. Description des unités de travail et énumération des risques (colonne 1 et 2 du tableau)

Pour identifier les risques la méthode des 5M (Main d'œuvre, Matériels, Méthodes, Matière, Milieu) vous est proposée :

MAIN D'ŒUVRE : par qui est réalisé le travail ? le salarié est-il apte ? date dernière visite médicale ? a t-il l'âge requis (plus de 18 ans pour les travaux dangereux), formation à la conduite d'engins ? à la manipulation des produits phytos ?…

MATERIEL : avec quoi réalise t-on le travail ? machines outils utilisés, adaptés au travail, conformes ou utilisés en respectant les règles de sécurité (mise en conformité des machines fixes et mobiles), matériel adapté ou transformé, vérifié par des organismes vérificateurs agrées…

METHODES : comment s'effectue le travail ? organisation de travail, répartition des taches, accueil du personnel temporaire ou saisonnier, organisé par qui et comment (livret d'accueil, visite de l'entreprise avec l'intérimaire pour le passage des consignes et information des zones ou machines à risques…), fiches des postes ou procédures à suivre ?…

MATERIAUX : quels matériaux ou produits sont utilisés ? s'agit-il d'un travail au contact de végétaux,d'animaux (possibilité de contracter des maladies…), de produits chimiques(risque d'intoxication, brûlure…) produits phytos…

MILIEU : quelle est la topographie du sol (parcelle pentue, glissante par temps de pluie, bâtiment couvert bétonné…), les bâtiments d'hébergement, les conditions climatiques, l'avancement et l'état des cultures, le niveau sonore, le climat social…

III. Estimer le risque et le hiérarchiser

Risque = Gravité	**X**	**Fréquence d'exposition**
mineur		*rare*
dommage corporel mineur		*périodique*
dommage corporel grave		*permanente*
décès		

Une fois l'inventaire des risques terminé il s'agit de hiérarchiser ses risques en tenant compte des critères gravité et de fréquence du risque et de décider à partir de quel seuil le risque vous semble acceptable ou majeur.

IV. Mesures de prévention à réaliser

(colonne 3 du tableau)

Pour chaque risque :

> recenser les mesures de prévention existantes,

> lister les mesures de prévention à prendre et planifier une date de réalisation et un responsable *(colonne 4 du tableau).*

Liste non exhaustive des risques en agriculture

CHUTE

Chute de plain-pied :

> glissade, sol inégal, défectueux, entreposage d'objets divers,

> passage longeant des zones dangereuses (machines)

Chute de hauteur :

> échelles, machines, accès…

MANUTENTION

Manuelle :

> port de charge, manutention effectuée de façon répétitive,

> charge difficile à manutentionner, mauvaises postures…

Mécanique :

> conduite de chariots automoteurs…

CIRCULATION ET DEPLACEMENT

> zone de circulation commune aux piétons et aux véhicules,

> obstacle dans le passage, état du sol,

> visibilité, zone d'évolution des engins, état des engins…

> chantiers de récolte, vendange…

RISQUE BIOLOGIQUE

> hygiène individuelle et de l'entreprise

EFFONDREMENT ET CHUTES D'OBJETS

> stockage d'objets en hauteur (palox...)

> travaux effectués dans des tranchées, puits, fosses, cellules, abattage

> projection d'objets (broyage…)

MACHINES ET OUTILS

> partie mobile accessible au personnel (pignons, courroie…),

> intervention de maintenance (consignation)

> fluide, matière pouvant être projetés

> utilisation d'outils tranchants

NUISANCES

Physiques :

> bruit (tronçonneuse…),

> posture (travail à hauteur adaptée),

> vibrations (siège mauvais état..),

> niveau d'éclairement (poste de travail, zone de passage…)

> conditions climatiques

Chimiques :

> utilisations de produits (fiche de données de sécurité…),

> émission de gaz, de produit volatil, de poussières…

INCENDIE ET EXPLOSION

> présence de produits explosifs (poussières …)

> inflammables (produit phytosanitaire, carburants…)

ELECTRISATION ELECTROCUTION

> conducteur nu accessible au personnel,

> matériaux/matériel défectueux, zone humide, 30 mA, mise à la terre, intervention sur une installation électrique lors d'une intervention (consignation)

ABSENCE DE FORMATION

> information accueil saisonniers, temporaires (habilitation, autorisation de conduite…),

> formation au poste de travail,

> travaux sur machines dangereuses (autorisation, habilitation)

COACTIVITE

> intervention d'une entreprise extérieure : rédaction d'un plan de prévention (chantier d'entraide, CUMA…)

> Exemple d'évaluation des risques dans le cas d'une préparation de bouillie

Unités de Travail	Enumération des risques	Mesures de prévention existantes	Mesures de prévention à prendre	Date et réalisation et responsable
Préparation de la bouillie :				
> Matériaux : produit avec symbole de danger ?		> port d'équipements de protection : lunettes, gants nitriles, masque A2P3…		
> Main d'œuvre : formation aux risques phytosanitaire ?	*nuisance chimique :* > intoxication du salarié	> participation aux journées MSA d'information sur les risques phytos		
> Matériels : conformité du local phytosanitaire ?		> ventilation du local de stockage	> réalisation d'un local phytosanitaire conforme	> hiver 2003
> Méthodes : port des bidons de produit jusqu'à l'aire de préparation ?	*manutention manuelle :* > port de charges	> aire de préparation et local de stockage bétonné et plat	> rapprocher le local phytosanitaire de l'aire de préparation	
> Milieu : glissant par temps de pluie ?	> chute			